



Problème d'indemnisation assurance automobile

Par **Babs68**, le **25/05/2013** à **11:28**

Bonjour,

En date du 23/12/2013, je suis victime d'un accident de la circulation dont je suis 0% responsable. Je suis assurée au tiers comme second conducteur en tant que jeune conductrice (date d'obtention du permis de conduire : 21/07/2011). Lors de chacun de mes appels téléphoniques auprès de mon assurance (JP Labalette), il est question de recours de la partie adverse. Cela fait 5 mois que cette situation dure ! La personne qui m'est rentré dedans est assuré auprès de "La Parisienne Assurance", assurance qui semblerait il n'est pas adhérente de la convention IDA. Donc les recours peuvent durés jusqu'à 24 mois d'après les forums auxquels je me suis renseigné. Depuis la date du sinistre, je n'ai plus de véhicule personnel, pas de véhicule de prêt et pas d'indemnisation. J'ai toujours été à jour dans le paiements de mensualités et n'ai jamais eu de retards de paiements non plus. Je subie une situation où je me retrouve complètement lésée depuis 5 mois. Pourriez-vous m'en dire plus sur ma situation subie et s'il m'est possible de faire accélérer les choses car 24 mois pour me faire indemnisé me semble abérant !!!! Merci pour votre attention et vos réponses. Cordialement.

Par **chaber**, le **25/05/2013** à **16:47**

bonjour

La plupart des Compagnies d'assurances ont adhéré à la convention IDA qui accélère le règlement rapide de 90% des dossiers.

Dans votre situation, votre assureur ne peut qu'effectuer un recours auprès de la compagnie adverse.

La cour de cassation a confirmé à maintes reprises que la victime selon l'art 1382 du code civil doit être remise en l'état, lors d'un accident non responsable:

- valeur de remplacement et non la valeur vénale
- indemnisation de tous les préjudices consécutifs à l'accident(immobilisation et/ou location de voiture, remorquage etc...)

Si vous possédez une protection juridique dans votre contrat, je vous invite à la faire intervenir pour envisager une assignation de l'adversaire devant le tribunal, vu la lenteur apportée